

**COMMUNE D'ALTORF**

67120



**ARRETE du 12 mai 2025**  
**portant mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme d'Altorf**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 à R.151-53 et R.153-18 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/07/2015 ;

**Vu** la délibération n°62 du 16/11/2020, par laquelle le Conseil municipal a modifié le PLU ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 22/05/2024 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de distribution de gaz à hautes caractéristiques exploitées par Réseau GDS (R-GDS) sur le territoire des communes du Bas-Rhin ;

**Vu** la demande des services de l'Etat (lors de la réunion d'examen conjoint relative à la révision allégée n°1 du PLU) de ne pas faire figurer les servitudes I1 et I3 à une échelle inférieure ou égale à 1/25 000<sup>ème</sup> ;

**ARRETE**

**Article 1.**

---

Les annexes du Plan Local d'Urbanisme d'Altorf sont mises à jour à la date du présent arrêté avec les pièces suivantes :

- Liste des SUP mise à jour ;
- Plan des SUP mis à jour avec en annexe les informations relatives aux servitudes I1 et I3.

**Article 2.**

---

Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie d'Altorf et à la Préfecture du Département du Bas-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de PLU mis à jour est consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

**Article 3.**

---

Conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage en mairie ;
- d'une publication sur le site internet de la Commune ;

durant un mois.

**Article 4.**

---

Ampliatiions du présent arrêté et des pièces annexées seront transmises à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim ;
- aux services de l'État, Direction Départementale des Territoires ;
- au service instructeur des autorisations d'urbanisme ;

**Fait à Altorf, le 12 mai 2025**

**Le Maire  
Bruno EYDER**

